



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 novembre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	35	5	3

Date de convocation le **4 novembre 2022**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric **KIZILDAG**

V_DEL_221110_22

Avenants financiers pour le lot 02 maçonnerie gros-oeuvre de la piscine Jean Gelet

Rapporteur : Monsieur MOINE,

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI, Nadia LAKEHAL donne pouvoir à Abdoulaye SOW, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Maoulida M'MADI donne pouvoir à Carlos PEREIRA

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Sacha FORCA

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de rénovation et extension de la piscine Jean Gelet ont repris depuis le 2 mai 2022 et l'entreprise Ruiz SA titulaire du lot 02-Gros oeuvre poursuit ses travaux notamment sur les existants.

Deux avenants sont proposés :

- Avenant n°8 sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique (circonstances ne pouvant être prévues par un acheteur diligent) ;

Lors de la réalisation d'une tranchée dans la dalle sur terre-plein d'un local existant pour le passage d'un réseau, l'entreprise a découvert des blocs bétons ainsi que ce qui semble être un ancien massif d'éclairage public. Aucun plan de l'existant de la piscine ne faisait apparaître ces anciens ouvrages, il n'était donc pas possible de supposer leur présence sous la dalle des anciens vestiaires construits sur terre-plein. La profondeur requise pour assurer la pente du futur réseau nécessite de casser ces blocs ainsi que la dalle au-delà de ce qui était prévu. Il s'avère également nécessaire de reconstituer le remblai et de reprendre la dalle sur une partie pour assurer sa stabilité.

A la demande de Dalkia, prestataire en charge du réseau de chaleur urbain, il est nécessaire de prévoir une réservation dans la fondation ainsi que dans le dallage de l'extension 1 pour le cheminement des tuyaux de réseau de chaleur alimentant l'ensemble du bâtiment. Cette réservation n'avait pas été demandée par le prestataire lors des études de conception du projet. En effet, le marché de délégation de service public pour le réseau de chaleur a été remis en concurrence après les études de conception du projet de la piscine. Dalkia est devenu titulaire de ce marché, et a demandé des prestations différentes que celles du prestataire précédent, vu lors des études de conception (groupe Engie).

Par ailleurs, suite aux travaux de reprise sur les bords du bassin existants, il est nécessaire de prévoir des reprises en sous-œuvre afin d'intégrer les réseaux hydrauliques. Il s'avère que ces reprises en sous-œuvre sont nécessaires pour assurer la solidité des bords de bassin, ce qui engendre une plus-value financière. Ces circonstances imprévues ne pouvaient être anticipées ; en effet, il aurait fallu faire plusieurs sondages par percements dans la structure du bassin, alors que la piscine est restée en fonctionnement pour le public jusqu'au début des travaux.

Ces éléments ne pouvaient pas être connus par l'acheteur au moment où le marché a été passé. Or, ces travaux sont aujourd'hui nécessaires à la poursuite de l'exécution du marché.

Le montant de ces modifications est de 25 627,50 € HT, soit une augmentation de 4,47 % du montant du marché initial.

- Avenant n°9 sur le fondement de l'article R.2194-7 du code de la commande publique (modifications non substantielles) ;

Suite à une modification des plans de synthèse (après reprise des études suite à l'arrêt de chantier), des réseaux hydrauliques sont décalés et doivent désormais être intégrés dans le plénum des vestiaires collectifs. Il faut donc prévoir 2 trous d'homme afin de créer 2 accès techniques à ces plénums, nécessaires à l'entretien futur des réseaux.

Ces travaux complémentaires correspondent à des modifications non substantielles du marché initial, puisque cela ne modifie pas l'objet du marché et ne modifie pas l'équilibre

économique global du marché en faveur du titulaire. Cette modification n'introduit pas non plus de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue.

Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 9 400 € HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 1,64 %.

Le montant cumulé des avenants du lot 02 représente une augmentation de 149 339,60 € HT, soit 26,06 % du marché initial. Le nouveau montant du lot avec les avenants antérieurs cumulés est de 722 339,60 € HT.

Le code de la commande publique ne prévoit pas le cumul des avenants pour circonstances imprévues. Le nouveau montant du lot précédemment indiqué ne tient donc pas compte de l'avenant 8. Pour l'information du Conseil Municipal, le marché s'élève désormais à 747 967,10€ HT (tout avenants confondus), soit une augmentation globale du marché de 30,53 %.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la modification de contrat n°8 sur le fondement de l'article R2194-5 (circonstances imprévues) et la modification de contrat n°9 (sur le fondement de l'article R2194-7 modifications non substantielles) pour le lot 02 Gros œuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine Jean Gelet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à signer la modification de contrat n°8 sur le fondement de l'article R2194-5 (circonstances imprévues) et la modification de contrat n°9 (sur le fondement de l'article R2194-7 modifications non substantielles) pour le lot 02 Gros œuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine Jean Gelet.

Suffrages exprimés	40	
Vote(s) Pour	40	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Frédéric KIZILDAG , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Nordine GASMI , Carlos PEREIRA , David LAÏB , Mustapha USTA , Maoulida M'MADI , Christine BERTIN , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 novembre 2022.



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

MODIFICATION DE CONTRAT N°8

Article R.2194-5 du code de la commande publique

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)



Ville MÉTROPOLE DE LYON

Représentée par Mme la Maire
Place de la Nation - CS4002
69518 Vaux-en-Velin cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société RUIZ SA

33 rue du Traité de Rome
69780 MIONS
905 091 609 RCS LYON

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché 2020_M010
Réhabilitation et extension de la piscine Jean Gelet à Vaux-en-Velin
Lot n°2 : Gros œuvre

■ Date de la notification du marché public: 03.02.2020

■ Durée d'exécution du marché public : 15 mois prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par l'avenant 7 le 28/09/2022.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 573 000 € HT
- Montant TTC : 687 600 € TTC

Modifié par avenant n° 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 678 206,34 € HT
- Montant TTC : 813 847,61€ TTC

Modifié par avenant n° 4 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 693 369,78 €
- Montant TTC : 832 043,74 €

Modifié par avenant n° 5 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 708 703,06 €
- Montant TTC : 850 443,67 €

Modifié par avenant n° 6 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 712 939,60 €
- Montant TTC : 855 527,52 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Lors de la réalisation d'une tranchée dans la dalle sur terre-plein d'un local existant pour le passage d'un réseau, l'entreprise a découvert des blocs bétons ainsi que ce qui semble être un ancien massif d'éclairage public. Aucun plan de l'existant de la piscine ne faisait apparaître ces anciens ouvrages, il n'était donc pas possible de supposer leur présence sous la dalle des anciens vestiaires construits sur terre-plein. La profondeur requise pour assurer la pente du futur réseau nécessite de casser ces blocs ainsi que la dalle au-delà de ce qui était prévu. Il s'avère également nécessaire de reconstituer le remblai et de reprendre la dalle sur une partie pour assurer sa stabilité.

- A la demande de Dalkia, prestataire en charge du réseau de chaleur urbain, il est nécessaire de prévoir une réservation dans la fondation ainsi que dans le dallage de l'extension 1 pour le cheminement des tuyaux de réseau de chaleur alimentant l'ensemble du bâtiment. Cette réservation n'avait pas été demandée par le prestataire lors des études de conception du projet. En effet, le marché de délégation de service public pour le réseau de chaleur a été remis en concurrence après les études de conception du projet de la piscine. Dalkia est devenu titulaire de ce marché, et a demandé des prestations différentes que celles du prestataire précédent, vu lors des études de conception (groupe Engie).

- Par ailleurs, suite aux travaux de reprise sur les bords du bassin existants, il est nécessaire de prévoir des reprises en sous-œuvre afin d'intégrer les réseaux hydrauliques. Il s'avère que ces reprises en sous-œuvre sont nécessaires pour assurer la solidité des bords de bassin, ce qui engendre une plus-value financière. En effet, le bassin ayant subi des travaux de désamiantage lors de la première phase du chantier, il s'avère désormais nécessaire de prévoir un renforcement de sa structure pour la réalisation des réservations demandées par les lots techniques. Ces circonstances imprévues ne pouvaient être anticipées ; en effet, il aurait fallu faire plusieurs sondages par percements dans la structure du bassin, alors que la piscine est restée en fonctionnement pour le public jusqu'au début des travaux. Ces éléments ne pouvaient pas être connus par l'acheteur au moment où le marché a été passé.

Ces travaux sont aujourd'hui nécessaires à la poursuite de l'exécution du marché. Le montant de ces modifications est de 25 627,50 € HT, soit une augmentation de 4,47 % du montant du marché initial.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

■ Montant du présent avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 25 627,50 €
- Montant TTC : 30 753 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,47 %

■ Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 738 567,10 €
- Montant TTC : 886 280,52 €

Conformément au Code de la commande publique, cet avenant n'est pas cumulé avec les avenants antérieurs et est limité à 50% du montant initial du marché.

■ Renonciation à recours :

L'acceptation du présent avenant par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur similaire antérieur à la date de signature du présent avenant par ses soins.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Société RUIZ SA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Vaulx-en-Velin

Signature

Pour la Maire,
Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la
Politique de la ville, au Renouvellement urbain, au
Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités
Conseiller de la Métropole de Lyon

Stéphane GOMEZ

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

MODIFICATION DE CONTRAT N°9

Article R.2194-7 du code de la commande publique

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)



Ville MÉTROPOLE DE LYON
Représentée par Mme la Maire
Place de la Nation - CS4002
69518 Vaux-en-Velin cedex

B - Identification du titulaire du marché public.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Société RUIZ SA
33 rue du Traité de Rome
69780 MIONS
905 091 609 RCS LYON

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché 2020_M010
Réhabilitation et extension de la piscine Jean Gelet à Vaux-en-Velin
Lot n°2 : Gros œuvre

■ Date de la notification du marché public: 03.02.2020

■ Durée d'exécution du marché public : 15 mois prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par l'avenant 7 le 28/09/2022.

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 573 000 € HT
- Montant TTC : 687 600 € TTC

Modifié par avenant n° 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 678 206,34 € HT
- Montant TTC : 813 847,61€ TTC

Modifié par avenant n° 4 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 693 369,78 €
- Montant TTC : 832 043,74 €

Modifié par avenant n° 5 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 708 703,06 €
- Montant TTC : 850 443,67 €

Modifié par avenant n° 6 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 712 939,60 €
- Montant TTC : 855 527,52 €

Modifié par avenant n° 8 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 738 567,10 €
- Montant TTC : 886 280,52 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à une modification des plans de synthèse (après reprise des études suite à l'arrêt de chantier), des réseaux hydrauliques sont décalés et doivent désormais être intégrés dans le plénum des vestiaires collectifs. Il faut donc prévoir 2 trous d'homme afin de créer 2 accès techniques à ces plénums, nécessaires à l'entretien futur des réseaux. Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 9 400 € HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 1,64 %. Le montant cumulé des avenants du lot 02 représente une augmentation de 149 339,60 € HT, soit 26,06 % du marché initial.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

■ Montant du présent avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 9 400 € HT
- Montant TTC : 11 280 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,64 %

• Montant des avenants antérieurs cumulés :

- Montant HT : 139 939,60 € HT
- Montant TTC : 167 927,52 € TTC
- % d'écart introduit par les avenants : 24,42 %

■ Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 747 967,10 €
- Montant TTC : 897 560,52 € (tous avenants confondus)
- % d'écart introduit par les avenants : 26,06 % (Le pourcentage de l'avenant 8 n'est pas pris en compte dans le cumul des pourcentages).

■ Renonciation à recours :

L'acceptation du présent avenant par le titulaire vaut renonciation à toute action, réclamation ou recours pour tout fait générateur similaire antérieur à la date de signature du présent avenant par ses soins.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Société RUIZ SA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Vaulx-en-Velin

Signature

Pour la Maire,
Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la
Politique de la ville, au Renouvellement urbain, au
Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités
Conseiller de la Métropole de Lyon

Stéphane GOMEZ

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)